Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261005-D2026_122-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 28/09/2026 **Date d'affichage : 28/09/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 5 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; maire, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Christelle ROUSSIER, Ophélie FROTIN, Emmanuelle ROUSSIER, Mathieu JOHAN, Anthony GACHES, Laurent BELLOIR, Marielle GARCIA ; conseillers

Était absent excusé : Philippe CHAVROCHE (donne pouvoir à Yves LOUVEL)

Secrétaire de séance : Ophélie FROTIN

35/330/122/2026
8- Objet : Marché salle de sports : validation mission géotechnique

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la nécessité de reconstruire la salle de sports communale en raison d'un incendie survenu le 29 Juillet 2025

Vu la délibération n°35/330/67/2026 en date du 11 mai 2026 autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle des sports

Vu la délibération n°35/330/104/2026 en date du 20 Juillet 2026 validant le choix du maître d'œuvre

Vu la délibération n°35/330/112/2026 en date du 2 septembre 2026 validant les bureaux d'étude retenus pour les missions CT et SPS

Monsieur Michel SAUVAGE ; Maire, propose les différents devis reçus pour la mission géotechnique pour le chantier de reconstruction de la salle de sports.

Offres reçues pour la mission géotechnique :

- CSOL Environnement

Mission G2 Pro : 1 500 € HT
Mission G2 AVP : 4 346 € HT
Montant Total HT : 5 846 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261005-D2026_122-DE

- Fondouest

Mission G2 Pro : 1 900 € HT
Mission G2 AVP : 6 830 € HT
Montant Total HT : 8 730 €

- Géo²Concept

Mission G2 Pro : 450 € HT
Mission G2 AVP : 2 965 € HT
Montant Total HT : 3 415 €

- Sol Exploreur

Mission G2 Pro et Mission G2 AVP : 7 026 € HT
Montant Total HT : 7 026 €

Vu l'analyse des offres présentées ci-dessus, il ressort que Les différentes offres ne peuvent pas être comparées sur leur seul montant, puisque les moyens d'investigation et le niveau de définition des prestations ne sont pas strictement équivalents.

Après échange avec le maître d'œuvre, et au-delà de l'aspect financier, la recommandation technique porte sur CSOL Environnement. Son programme d'investigations plus développé devrait permettre de mieux caractériser les terrains, de sécuriser les hypothèses de fondation et de réduire les risques d'incertitudes ou de compléments d'étude au stade de la G2 PRO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **ACCEPTE** la mission géotechnique proposée par CSOL environnement pour un montant de 5 846 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 06.10.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE-ET-VILAINE)